

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°84-435 du 27 Novembre 1984

portant ratification de l'Accord de Prêt
signé le 26 juin 1984 à Cotonou, entre la
République Populaire du Bénin et la Banque
Arabe pour le Développement Economique en
Afrique (BADEA), dans le cadre du financem-
ent du Projet Hydro-Electrique de Nangbeto

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois
constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 84-322 du 3 août 1984 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 84-301 du 30 juillet 1984 portant transmission au Co-
mité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, pour auto-
risation de ratification, de l'Accord de Prêt signé le 26 juin 1984,
à Cotonou, entre la République Populaire du Bénin et la Banque Arabe
pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), dans le cadre
du financement du Projet Hydro-Electrique de Nangbeto ;
- VU la décision N° 84-68/ANR/CP/P du 16 Novembre 1984 autorisant la ra-
tification de l'Accord de Prêt signé, le 26 juin 1984, à Cotonou,
entre la République Populaire du Bénin et la Banque Arabe pour le
Développement Economique en Afrique (BADEA), dans le cadre du finan-
cement du Projet Hydro-Electrique de Nangbeto,

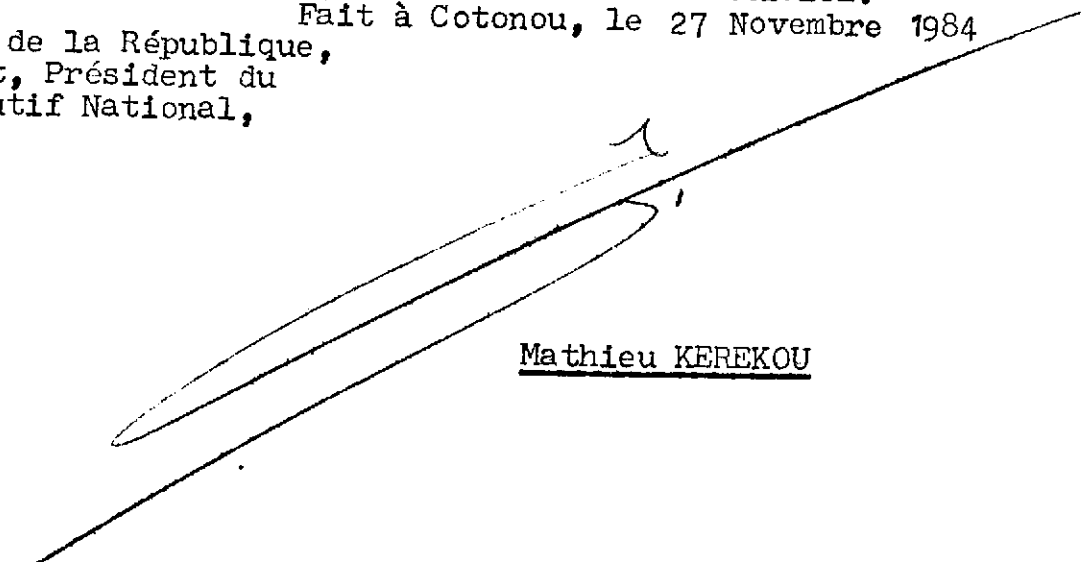
DECRETE :

Article 1er. - Est ratifié l'Accord de Prêt signé, le 26 juin 1984, à
Cotonou, entre la République Populaire du Bénin et la Banque Arabe pour
le Développement Economique en Afrique (BADEA), dans le cadre du finan-
cement du Projet Hydro-Electrique de Nangbeto et dont le texte se trou-
ve ci-joint.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 27 Novembre 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances et de l'Economie absent, le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale, Chargé de l'Intérieur,

Edouard ZODEHOUGAN

Frédéric AFFO

Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique,

Zul-Kifl SALAMI

Ampliations : PR 8 CC/ERP 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4 SPD 2 MFE-MAEC-MPS 12 AUTRES MINISTERES 12 DPE-DLC-INSAE-BCP 8 IGE ET SES SECTIONS 4 DCCT-GDE CHANC.-ONEPI 3 CAA 4 DAMB 2 BADEA 2 BN-D N 4 PREFETS 6 JORPB 1.-